L'Empire et Troie: les enjeux politiques littéraires de la *translatio regni*

Chargé d'assurer la continuité de l'Empire romain, l'Empire romain germanique bâtissait sa légitimité sur la théorie des quatre grandes monarchies évoquées dans les deux visions de Daniel 2 et 7. Les quatre bêtes que Daniel avaient vues sortir de la mer et dans lesquelles il avait reconnu les quatre grands états qui firent l'histoire du monde furent vite assimilées aux grands empires païens, Babylone, la monarchie médo-perse, les États macédoniens et l'Empire romain. On sait que saint Jérome, dans le commentaire qu'il fit des visions de Daniel, consacra pour tout le moyen âge cette théorie des quatre *regna*. Les médiévaux voyaient dans la succession de ces empires un transfert de puissance qu'on appelait communément au XII^e^ siècle « translation ». Lancé pour la première fois au XI^e^ siècle par l'empereur de la vie de saint Willehad, le terme de translation de l'empire, la *translatio imperii*, connut dans la querelle des Investitures et dans l'historiographie du XII^e^ siècle un prodigieux développement[1].

Dans ce transfert de puissance, qui était devenu le fil conducteur de la philosophie médiévale de l'histoire, il faut d'abord noter que la position de Troie était paradoxale à double titre. La guerre de Troie avait en effet eu lieu environ au XIII^e^ siècle avant Jésus-Christ, à l'époque donc du premier *regnum*, celui de Babylone, des Assyriens ou encore des Chaldéens. Mais, du fait qu'elle renvoyait aux temps

1 — R. Folz, *Le Souvenir et la légende de Charlemagne dans l'Empire germanique médiéval*, Paris, 1950, p. 187-188 et 272-273.

héroïques de la Grèce, cette guerre appartenait pour l'imaginaire médiéval aux titulaires de la troisième monarchie, aux macédoniens et aux Grecs. Dans le *Speculum regum*, composé pour l'un des fils de Barberousse — le futur Henri VI — Godefroi de Viterbe nous le confirme lorsqu'il compare son élève à ceux qui précèdèrent directement les rois romains, le macédonien Alexandre le Grand et la famille royale troyenne (v. 187-192 et 198). Intégrés, donc, à la troisième monarchie du fait qu'ils avaient été vaincus par les titulaires du troisième *regnum*, les Troyens avaient pour autre particularité d'avoir, en fuyant Troie, fondé le règne suivant, l'Empire de Rome: les descendants des vaincus triomphaient ainsi des vainqueurs de leurs ancêtres.

Ce n'est pas pour rien que Heinrich von Veldeke adapta sous le règne de Barberousse le *Roman d'Énéas*. La dernière des translations intéressait en effet tout particulièrement les Impériaux qui, comme le relate la chronique de Fredegar dès le VII[e] siècle, faisaient descendre les Francs des Troyens. La version qu'en donnait au siècle suivant le *Liber Historiae Francorum*[2], reprise vers 1080 dans l'*Annolied*[3] et vers le milieu du XII[e] siècle, par l'oncle même de Barberousse, Othon de Freising, relatait comment la lignée royale de Priam se divisait en deux branches, celle d'Anchise et d'Énée, dont furent issus les Romains, et celle de Priam le Jeune et d'Anténor, dont descendirent les Francs: après être passés en Pannonie; cette région danubienne d'Europe Centrale où ils avaient fondé la ville de Sicambria, ces autres descendants des Troyens s'étaient fixés sur les bords du Rhin, et leur chef Francio y avait fondé une petite Troie, la *luzzele Troie* de l'*Annolied* (23, 20). La légende des origines associait ainsi étroitement le destin des Francs et celui des Romains dont ils pérennisèrent l'Empire.

Cette pérennité était en fait liée à l'essence même de l'empire. Daniel avait annoncé que le quatrième des Empires serait le dernier, et que l'arrivée de l'Antéchrist suivrait sa dissolution. L'auteur de l'*Annolied*, historiographe d'Anno, évêque de Cologne et par deux fois régent de l'Empire, avait donné à cet aspect fatal de la succession des empires un sens positif. Loin de souligner le caractère destructeur du sanglier qui symbolisait dans la vision de Daniel l'empire de Rome, le poète expliquait que les dents et les serres de fer de l'animal signifiaient que le dernier empire resterait libre et que l'univers lui reste-

2 — Fr. Graus, « Troja und trojanische Herkunftssage im Mittelalter », in *Kontinuität und Transformation der Antike im Mittelalter*, Veröffentlichung der Kongressakten zum Freiburger Symposium des Mediävistenverbandes, Sigmaringen, 1989, p. 25-43.

3 — E. Nellmann, *Die Reichsidee in deutschen Dichtungen der Salier und frühen Stauferzeit*, Philologische Studien und Quellen 16, Berlin, 1963, p. 50-67.

rait soumis (16, 8 et 12). Comme l'a montré Eberhard Nellmann, le poète est donc d'avis que l'Empire romain, contrairement aux autres *regna*, ne serait conquis par aucune autre monarchie[4]. L'indépendance de l'Empire était donc une marque du caractère sacré de l'institution ; cette indépendance était étroitement liée à la place qu'il occupe dans l'ordre de la Providence. Le pouvoir ne devant y être relevé par aucun autre, il ne pouvait l'être que par des descendants, par d'autres descendants de la race même de ceux qui l'avaient conquis. Cette idée prend vers 1080 dans l'*Annolied* une forme toute particulière. Alors que les diverses versions de la légende d'origine des Francs présentent toujours ces derniers comme les ennemis des Romains, le poète explique que César, devant l'hostilité manifestée par Pompejus et le sénat lors de son retour des Gaules, fit des Germains qu'il avait vaincus ses alliés et que leur aide permit à César de chasser le sénat et de fonder l'Empire.

Ce sont ainsi les germains qui ont conforté la suprématie de Rome et contribué à la fondation de la quatrième grande monarchie (18, 17 et 24, 7). Comme fondateurs de l'Empire romain (28, 11-27), les Germains étaient ainsi tout désignés pour assurer la relève de leurs lointains cousins. Après avoir participé à la construction et à la naissance de l'Empire, les Germains sont seuls aptes à le reconstruire et à opérer sa renaissance : ceux-là mêmes qui avaient fait la grandeur de l'Empire sauront tout naturellement le restaurer. Du fait que, huit siècles avant Charlemagne, les Germains avaient œuvré déjà pour la création de l'Empire, la relève du pouvoir restait, avec la réapparition des Francs, interne à l'Empire : il n'y avait pas là besoin d'une *translatio regni*, une *renovatio* y suffisait, car les Francs, descendants des Troyens, succédaient à ceux-là mêmes qui en descendaient tout autant. Ainsi restait sauve la totale indépendance de l'Empire, la transmission du pouvoir étant assurée au sein d'une même race et non pas, comme on le prétendait au-delà des Alpes, par le bon vouloir et l'intermédiaire du pape. Il est donc naturel que l'auteur de l'*Annolied* ne dise rien de la *translatio imperii ad Francos*, connue pourtant dès le IX^e^ siècle et déjà très répandue dans l'historiographie de la seconde moitié du XI^e^ siècle. Elle est pour lui inutile, elle relève même de la tautologie : Francs et Romains sont pour lui tout un, ce ne sont que des Troyens et des Troyens encore.

Les historiographes de l'Empire germanique feront grand usage de ce même principe et l'appliquèrent à la succession des familles qui le dirigèrent. Othon de Freising, après avoir relaté que pour certains

4 — *Ibid.*, p. 53-54.

le règne des Allemands avait remplacé, à la mort de Conrad I, celui des Francs, explique ainsi que les Allemands sont en fait un rameau du peuple franc et que les Saxons sont les successeurs normaux de la dynastie carolingienne dans le royaume franc : en dépit de l'avènement d'une nouvelle lignée, la tradition franque n'est pas interrompue. Cette tradition allait marquer profondément l'idéologie politique de Barberousse ; elle attirait vers l'empire l'ombre de Charlemagne et l'arrachait à la France en refaisant du *regnum Theutonicum* un *regnum Francorum*[5]. Les historiographes de l'Empire, qui voient en Frédéric I un nouveau Charlemagne, insistent donc sur les liens du sang qui lient les Hohenstaufen aux Carolingiens, tel Othon de Freising, tel encore Burchard d'Ursperg qui fera remonter la famille impériale jusqu'aux Mérovingiens[6]. Godefroi de Viterbe ira plus loin encore. Se confondent en effet à ses yeux dans la personne de Charlemagne les deux branches de la lignée de Priam, moment capital de l'histoire du monde où les deux rameaux de l'arbre troyen se réunissent en un seul. Dans le préambule du *Speculum*, Godefroi explique en effet que Charles, conçu par Pépin, représente dans le sein de sa mère Berthe l'union des deux branches. Romuléen par sa mère, c'est-à-dire descendant des empereurs romains, car Berthe, une princesse bysantine, est présentée comme petite-fille de l'empereur Héraclius ; et Allemand par son père, Pépin, ce terme étant identique à celui de Franc[7]. C'est donc par droit doublement héréditaire par sa double ascendance troyenne, à la fois romaine et franque, que Charlemagne accède à l'Empire.

La relève du pouvoir, toute interne à l'Empire, passe donc par un retour aux sources de la race. Or la notion géopolitique d'Empire romain passait de même par un retour à la terre d'origine. Dans l'*Énéide*, Virgile souligne déjà que Dardanus, le fondateur de Troie, était venu d'Italie (III, 167 et 503 ; IV, 648 ss. ; VII, 206 et 240 ; VIII, 134). Le *Roman d'Énéas* avait repris la même idée (V-3841, 1188-89 et 9351-66). Comme le disent au roi Latinus les messagers d'Énéas :

> par les deus somes revertu
> ça dont nostre linnages fu. (vv. 3205-6)[8]

« Par la volonté des dieux, nous sommes retournés ici d'où provient notre lignage »[9]. Veldeke ne manque pas de relever le trait ; Darda-

5 — R. Folz, *op. cit.*, p. 190-191.
6 — *Ibid.*, p. 201.
7 — *Ibid.*, p. 256-257.
8 — *Énéas*, J.J. Salverda de Grave, Paris, 1973.
9 — Le *Roman d'Énéas*, trad. par M. Thiry-Stassin, Paris, 1985.

nus est ainsi l'ancêtre direct d'Énéas, *min alder ane Dardân* (v. 11-6, 80)[10], comme dans le modèle français :

> De ci fu mis ancestres nez,
> Qui Dardanus fu apelez. (v. 9351-52)

Comme le déclare Énéas avant le combat singulier qui l'opposera à Turnus, le héros troyen vient, dans l'un et l'autre roman, recueillir son juste héritage : *mîn rechtez erbe* (v. 11703), cf. 6024-25, comme le dira Veldeke de l'Italie, conformément au *Roman d'Énéas*, « qui fu mon aire et mon besaire » (v. 9366).

L'Empire romain n'en est pas pour autant un avatar de Troie. C'est même tout le contraire. A bien y regarder, Troie n'était en fait qu'un signe avant-coureur de la gloire future de la quatrième grande monarchie et, en fait, une tentative triplement malheureuse. Malheureuse d'abord parce que tentée en Asie Mineure, trop près de l'empire de ces Grecs que les impériaux n'aimaient guère du fait qu'ils persistaient à vouloir assurer à Bysance la pérennité de l'Empire de Rome. Tentative vouée à l'échec, car entreprise en dehors du lieu naturel de ce qui sera le quatrième *regnum*, en dehors de la terre d'origine des Troyens, l'Italie. Tentative avortée, enfin parce qu'entreprise au mauvais moment, quand son temps n'était pas encore venu dans la succession des empires voulue par Dieu et réglée par sa Providence. Troie était donc une sorte de raté de l'Histoire, la mauvaise préfiguration, au mauvais endroit et au mauvais moment, de ce qui devait être l'ultime et quatrième grand empire de l'*hitoria terrena*.

Lorsqu'il vient conquérir les armes à la main le royaume de Latinus que Turnus lui conteste, Énéas ne fait donc que reconquérir la terre de ses origines et le territoire que la succession des *regna* réservait au dernier empire. Les Francs, successeurs de leurs lointains cousins de Rome et tout autant descendant des Troyens, ne font pas autre chose lorsqu'ils reconquièrent l'Italie. Charlemagne en avait donné l'exemple. Othon III fera de même, et Gerbert d'Aurillac soulignera combien l'Empire romain appartient aux Francs puisqu'Othon est « Grec de naissance et Romain de souveraineté » : Rome est donc justement conquise à juste titre et réduite à la soumission, fût-ce par la terreur[11]. Et Othon de Freising reprendra pour Barberousse les mêmes termes que Gerbert lorsqu'il fera dire à Frédéric que la capitale de l'Empire et l'Italie lui appartiennent, qu'il en est le légitime possesseur au même titre que Charlemagne et Othon, et qu'il est juste qu'il les reconquière par le fer germanique[12].

10 — *Eneasroman*, D. Kartschoke, Reclam 8303 (10), Stuttgart, 1986.
11 — R. Folz, *op. cit.*, p. 79.
12 — *Ibid.*, p. 194.

Rome avait été la capitale de l'Empire romain. Pouvait-elle rester capitale de l'Empire germanique? C'est là l'épineuse question que posèrent aux empereurs d'Occident les notions de *translatio* et de *renovatio imperii*. On sait que rois et empereurs allemands allaient de place en place et n'avaient pas de résidence fixe. Ils auraient pu choisir d'autant plus facilement Rome pour siège de leur Empire que la *renovatio* n'était qu'une variante, interne au même *regnum*, de la *translatio*. C'est la solution qu'avait adoptée Othon III. Fervent admirateur de Rome, ce dernier avait en effet fini par choisir pour résidence un palais sur l'Aventin, là-même où les maîtres de Rome avaient pris pour habitude de séjourner[13].

Ce choix était lourd de sens, car Aix-la-Chapelle passait de ce fait au second plan et devenait une *Roma secunda*; et ce n'est pas par hasard si, des quatre figures féminines de l'évangéliaire d'Othon III chargées de représenter l'Empire, c'est Rome, et non plus les tribus germaniques, reléguées au second et au troisième rang, qui occupe la première place[14]. Mais les Romains n'en surent aucun gré à l'empereur et se soulevèrent contre lui. Il est révélateur que les termes que lui prête pour cette occasion l'auteur de la vie de Bernward de Hildesheim donnent à ce choix politique de Rome le sens d'un abandon et d'une trahison: «Pour vous, lui fait-on dire, j'ai abandonné ma patrie et mes proches; pour l'amour de vous, j'ai répudié mes Saxons, tous les Allemands et j'ai renié jusqu'à mon propre sang»[15].

L'hostilité constante des Romains rendait impossible la solution retenue par Othon, tant il était difficile de pactiser avec ces anciens maîtres de Rome qu'on avait durement réduits par les armes. La rénovation de l'Empire devait donc passer par la translation de son siège, par son transfert en cette Francie où la seconde lignée des Troyens s'était installée. La première lignée s'était fixée en Italie et avait pris Rome pour capitale, la seconde se devait de choisir Aix-la-Chapelle pour siège de l'Empire rénové. Cette logique n'avait d'ailleurs pas échappé à l'auteur de l'*Annolied*, qui accordait à la fondation sur le Rhin par Francio de la petite Troie, la *lüzzele Troie*, la même importance que la fondation de *burg Albane* par Aeneas (23, 15). Le point d'ancrage de la seconde lignée troyenne en Francie était donc aussi définitif que celui de la première en Lombardie. Dans sa relation du sacre de Barberousse à Aix, le *Ligurinus*, qui exploite le faux diplôme

13 — P.E. Schramm, *Kaiser, Rom und Renovatio*, Darmstadt, 1929. J. Fleckenstein - M.L. Bulst, *Begründung und Aufstieg des deutschen Reiches*, Handbuch der deutschen Geschichte 3, Gebhardt, Stuttgart, 1970.

14 — R. Folz, *op. cit.*, p. 80. P.E. Schramm, *op. cit.*, p. 108-123. W. Giesebrecht, *Geschichte der deutschen Kaiserzeit*, tome I, Brunswick, 1855, p. 723-724.

15 — R. Folz, *op. cit.*, p. 87, note 81.

d'Aix-la-Chapelle et fait de cette ville la capitale des deux Francies, renoue donc avec la seule solution possible et retourne à la tradition carolingienne qui avait fait de ce lieu le berceau des deux Francies dont Charlemagne était le souverain et où les rois devaient recevoir leur première couronne et prendre place sur son siège sacré[16]. Et Barberousse, dans l'interprétation qu'il fit en 1166 du privilège accordé par Charlemagne à Aix-la-Chapelle, appelle solennellement la ville siège et trône de l'Empire et même, du fait de la canonisation de Charlemagne, *sacra civitas*, expression symptomatique du transfert chez les Francs de la sacralité du siège de l'Empire, traduite par les termes d'*Urbs sacra* réservés jusqu'alors à Rome. Reléguée au second rang, Rome laissait la première place à Aix-la-Chapelle, la bien-nommée d'ailleurs, puisque la chapelle palatine y avait pour vocation de reprendre et de poursuivre la tradition impériale de l'*aula regia* latine[17].

Variante de la *translatio*, la *renovatio* n'a pas en effet pour vocation de rebâtir la continuité sur les ruines du passé. Comme il est dit dans *Cligès* au même sujet, la *vive brese* en est *estainte* (v. 42), et l'on ne peut la ranimer. C'est ce qu'exprime à sa manière Veldeke. On découvrit, dit-il, lors de la visite de Barberousse à Rome, où il était venu se faire couronner empereur, sur l'Aventin la tombe de Pallas. Une flamme y brûlait encore, laquelle s'éteignit quand on ouvrit la tombe. Le chantre de l'Empire de Frédéric I exprimait là clairement ce que devait être la rénovation de l'Empire : elle ne devait ni ne pouvait se fonder sur les cendres et sur les lieux du passé. L'avenir de l'Empire n'est pas sur l'Aventin, la flamme s'y est éteinte à jamais[18].

Ces images font mieux comprendre l'hostilité que nourrissaient les Impériaux vis-à-vis de Constantin et de ses successeurs du Bas-Empire. Selon le Constitutum Constantini, l'empereur avait donné au pape Silvestre Rome et l'Italie et s'était retiré à l'Est, chez les Grecs, pour fonder en 330 Constantinople. Il y avait là pour les Occidentaux un abandon de la terre d'origine de l'Empire, une sorte de trahison doublée d'une erreur historique puisque l'héritier des Troyens livrait au Pape la patrie pour s'installer chez ceux qui avaient été les maîtres du troisième regnum. Constantin retournait donc au passé pour bâtir sur ses cendres un simulacre d'Empire. Avant de choisir Bysance,

16 — *Ibid.*, p. 124.

17 — A. Labbé, *L'Architecture des palais et des jardins dans les chansons de geste. Essai sur le thème du roi en majesté*, Paris-Genève, 1987, p. 126.

18 — J.M. Pastré, « Die Auffindung des Pallas-Grabes in Veldekes *Eneide* und die *renovatio* und *translatio imperii* », Colloque bilatéral Amiens-Greifswald, 1989, sous presse. Voir aussi le chapitre IX de notre ouvrage *Structures littéraires et tripartition fonctionnelle dans le Parzival de Wolfram von Eschenbach. Une quête du Gral*, Sapience, 1992.

Constantin avait même envisagé de transférer le siège de l'Empire à Troie, erreur significative et plus grave encore, car la vocation de l'Empire, tout comme celle d'Énée, n'était pas d'aller rebâtir Troie sur ses cendres, mais de la faire revivre en Italie, ce que disent clairement les vers 1761-62 et 1772 du *Roman d'Énéas*:

> an Lonbardie an doi aler,
> iluec doi Troie restorer.

Dans un diplôme fameux d'après l'an mille, Othon III avait d'ailleurs remis en cause la Donation de Constantin. Pour les Impériaux, le Bas-Empire était ainsi le fruit d'une erreur historique bâtie sur un faux. Il n'y avait là pour eux ni translation ni rénovation de l'Empire, mais usurpation du titre impérial.

Les poètes allemands ne s'y trompèrent pas. Alors que Gautier d'Arras mentionnait deux empires et faisait résider Eracle à Constantinople, l'auteur de l'*Eraclius* allemand ne reconnaît vers 1200 qu'un seul Empire depuis Charlemagne, le basileus n'étant pour lui qu'un roi comme les autres[19]. Vers 1150, l'auteur de la *Kaiserchronik* était allé plus loin encore: l'Empire fut et resta pour lui constamment romain, il n'y eut pour lui jamais de translation de l'Empire chez les Grecs, seuls les Francs ayant assuré après Rome la continuité de l'Empire. Frédéric Barberousse, lorsqu'il partit en croisade, sut ainsi rappeler aux ambassadeurs d'Isaac l'Ange que Charlemagne avait été continuellement possesseur de son Empire, et l'Empereur avait l'intention d'installer dans les provinces asiatiques de la Rome de l'Est son second fils, le duc de Souabe. En tant que successeur de Charlemagne et des empereurs romains, Henri VI émettra les mêmes prétentions sur l'État bysantin. En mariant son frère Philippe avec Irène, fille d'Isaac l'Ange, il créait dans ce but des droits de la maison de Souabe au trône bysantin, et il espérait, après une rapide conquête de la Palestine, triompher sans tarder de Bysance et réaliser l'union des deux Empires[20].

Le mythe des origines troyennes est en effet un mythe unificateur. C'est là le deuxième paradoxe attaché au destin de Troie: fugitifs et dispersés par la guerre, les Troyens seront des rassembleurs. Par nécessité, pourrait-on dire, car le salut de l'Empire tient à son pouvoir fédérateur. La dispersion de ce pouvoir signifierait la dissolution de l'Empire, la fameuse *discessio imperii* tant redoutée parce que signe avant-coureur de la venue de l'Antéchrist et de la fin des temps. Dans

19 — E. Nellmann, *op. cit.*, p. 28-30.
20 — R. Folz, *op. cit.*, p. 262-266.

son commentaire de la vision de Daniel, saint Jérôme donnait ainsi pour signe de cette dissolution le partage que dix rois se feraient de l'Empire romain : ... *in consummatione mundi, quando regnum destruendum est, Romanorum decem futuros reges qui orbem Romanorum inter se dividant*[21]. Il est remarquable que l'auteur de l'*Annolied* ait transformé en leçon positive cet avertissement. Les dix rois ne sont plus pour lui les héritiers d'un pouvoir morcelé, mais des alliés de Rome dont le rassemblement renforce en fait l'Empire :

> Cin horn meintin ain künige,
> Di mit Romerin sittint ci sturne. (17, 1-2)

Le poète repousse ainsi tout ce qui divise. Nous avons vu que pour lui César ne put fonder l'Empire qu'en rassemblant dans une alliance victorieuse les tribus germaniques qu'il venait de vaincre (24, 7 ; 28, 11-17). Pour Godefroi de Viterbe, les deux Francies n'en font de même qu'une seule, Charles Martel ayant incorporé au royaume franc les voisins des Troyens installés sur le Rhin, la « Carlingie », cette *Francia parva*, n'étant qu'un dérivé de la *Francia prima* à laquelle appartient par son origine toute la noblesse germanique. Il s'ensuit que les noms de Sicambres, Germains, Teutons, Francs ne désignent pas des peuples différents, mais la seule et même nation d'Allemagne, *unius gentis Alemaniae nomina sunt et non diversorum*, nation qui porte de droit l'Empire[22]. Charlemagne, nous l'avons vu, rassemble aussi dans sa personne les deux lignées longtemps séparées des Troyens de Rome et de ceux de Francie. Il est à noter enfin que Veldeke, dans son *Énéide*, prend soin de préciser, ce que ne faisait pas le *Roman d'Énéas*, qu'Énéas réunit sous son pouvoir tous les royaumes italiques, soulignant par là le rôle de rassembleur sans lequel l'Empire n'eût pas existé :

> Sint het Kunech Eneâs
> daz lant alz ez gelegen was
> allin Itâlschen rîche
> vil gewaldechlîche. (v. 13307-310)

Reprenant ainsi la tradition carolingienne mise en place par la désignation de Louis le Pieux comme héritier du royaume et de la sainteté de son père, Godefroi de Viterbe tenta de créer un mouvement en faveur de l'hérédité impériale. Par les liens du sang, Barberousse et Henri VI descendent, écrit-il, de Jupiter, des Troyens et des Romains[23]. L'Empire leur revient donc par les droits de la race.

21 — Migne PL 25, col. 531 A.O.
22 — R. Folz, *op. cit.*, p. 255.
23 — *Speculum*, v. 187-192 et 198, p. 39.

C'est ainsi que Frédéric I fit élire dès 1189 son fils Henri roi des Romains et tenta de lui faire remettre par le pape la couronne impériale ; devant le refus du pape, il se contenta de le faire couronner roi d'Italie en 1186, ce qui lui donnait un rôle de corégent et d'héritier officiel de l'Empire. La maison de Souabe réunissait en fait dans ce concept d'hérédité monarchique les concepts de continuité et d'unité qui faisaient la force de l'idée impériale. L'Empire ne connut en effet de succès que lorsque l'empereur l'emporta sur les princes, la prééminence de ces derniers amenant à chaque fois la faiblesse de l'Empire et le spectre de la dissolution. César avait fondé l'Empire sur l'unicité de son commandement, en chassant le sénat. Ce n'est pas un hasard si les princes électeurs se déclareront un demi-siècle plus tard, dans le célèbre décret d'élection du roi Conrad IV, de droit des héritiers du sénat romain[24].

L'idéologie impériale voulait donc que l'empereur combattît, pour le salut de l'Empire, donc pour le salut du monde attaché à sa pérennité, les forces centrifuges, les velléités d'insoumission, tous ces ferments de dissolution qui ne pouvaient qu'amener la fin des temps. Le mythe des origines troyennes était un mythe fondateur de dynastie, de lignées de héros fondateurs dont la force et la vocation providentielle tenait à leurs vertus de conquérants, de rassembleurs, de garants de la continuité du pouvoir par la pérennité de la race. On comprend pourquoi la théorie des *regna* qui, du VI^e^ au XI^e^ siècle, de Jordanès à Bernold n'avait fait dans les chroniques que l'objet de rares et rapides mentions, reprit chez les chroniqueurs et poètes impériaux l'importance que l'on sait. Le « précédent franc », fondé lui-même sur le mythe des origines troyennes, était en effet la force vive qui fondait au cœur de l'idéologie germanique la légitimité de la rénovation de l'Empire romain.

Jean-Marc PASTRE
Université de Rouen

24 — R. Folz, *op. cit.*, p. 258.